

**Si** sanidad  
comedores escolares  
escuelas infantiles



Si vous résidez en Andalousie et vous n'avez pas de permis de séjour,  
**OUI VOUS AVEZ DROIT**, au même titre que toutes les Andalouses et tous les Andalous:



Aux **soins de santé** du service public.



Vos enfants peuvent bénéficier de **réductions** sur les tarifs des établissements scolaires de la petite enfance.



Vos enfants peuvent bénéficier de **réductions** sur les tarifs des **cantines**.



Si vous ne savez pas comment vous y prendre ou si l'on vous refuse ces droits, écrivez à [tienesderechos@apdha.org](mailto:tienesderechos@apdha.org), appelez-nous **954 53 62 70**.



Asociación Pro Derechos  
Humanos de Andalucía